

eau en Seine-et-Marne

ACTIONS PRÉVENTIVES

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Mesures de protection et de lutte contre les 2 types de chenilles processionnaires qui se développent depuis quelques années en Seine-et-Marne.

Depuis quelques années, on observe en Seine-et-Marne un développement important de chenilles processionnaires. En cette période de l'année, la processionnaire du pin peut causer des irritations et différents troubles. Des mesures de lutte par échenillage ou à l'aide de pièges pour capturer les chenilles quand elles descendent en procession peuvent être mises en place.

La chenille processionnaire du chêne est également présente en Seine-et-Marne ; celle-ci est urticante en été.

Deux espèces différentes

Ces chenilles créent des **nids en soie** dans les arbres sur lesquelles elles se développent (pin pour la processionnaire du pin, et principalement chêne pour la processionnaire du chêne). L'infestation touche souvent des arbres isolés ou situés à la lisière des boisements.

Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants qui peuvent provoquer des irritations cutanées, oculaires, respiratoires, des réactions allergiques... Elles sont également dangereuses pour les animaux domestiques. Ces réactions peuvent avoir lieu même sans contact direct avec l'insecte, car les poils urticants peuvent être emportés par le vent ; il convient donc d'être prudent à proximité des nids.

Les dégâts ne mettent en général pas en danger l'arbre même si des défoliations importantes et répétées peuvent l'affaiblir. La principale préoccupation reste donc la santé des personnes fréquentant le site.

La processionnaire du pin



Procession de chenilles (photo Lamlot)

Nid
(photo Eiffel)Adultes
(photo <http://www.entomart.be/>)

©CLIQUER POUR AGRANDIR

La chenille processionnaire du pin est urticante de novembre à mars.

La processionnaire du chêne



Nid (photo Stoeberhai)

Procession de chenilles
(photo Jörg-Peter Wagner)Chenille
(photo Sarefo)Adultes
(photo <http://www.entomart.be/>)

Cliquez pour agrandir

La chenille processionnaire du chêne est urticante de mai à juillet.

Se protéger

- Reconnaître les chenilles et leur nids, ne pas les toucher ni s'en approcher
- Ne pas rester pas sous les arbres porteurs de nids
- Porter des vêtements longs en cas de promenade en forêt ou près d'arbres infestés
- Bien laver les fruits et légumes de votre jardin, en particulier s'il y a des arbres infestés à proximité
- Éviter de faire sécher le linge à côté d'arbres infestés
- Ne pas laisser pas les animaux de compagnie manger/jouer avec les chenilles

En cas de suspicion d'exposition aux chenilles, éviter de se frotter les yeux, prendre une douche et changer de vêtements.

Méthodes de lutte

Différentes méthodes de lutte existent, à appliquer selon la saison (en fonction du cycle de l'insecte) :

- **Pratiquer l'échenillage** : suppression et/ou brûlage des nids par un professionnel (élagueur, paysagiste...) portant les équipements de protection adéquats ; il est conseillé d'installer un périmètre de sécurité autour de l'arbre lors de l'opération. Il a lieu en hiver pour la processionnaire du pin et en été lorsque c'est possible pour la processionnaire du chêne.
- **Installer des pièges sur les troncs d'arbres pour capturer les chenilles processionnaires du pin qui descendent en procession**, et destruction des chenilles piégées. Ce type de piège est à mettre en place de janvier à fin mai (un mois avant les premières descentes jusqu'à un mois après les dernières descentes). Par sécurité, il vaut mieux installer les pièges en hauteur, hors de portée des enfants, animaux de compagnie... Les sacs contenant les chenilles piégées doivent être manipulés avec les précautions adéquates et brûlés.
- **Piéger les papillons adultes à l'aide de phéromones sexuelles**. Ce piégeage peut être réalisé de juin à août pour la processionnaire du pin. Pour la processionnaire du chêne, ce type de piège peut être installé de juillet à septembre. Cela permet de réduire la reproduction des papillons et donc les prochaines attaques.
- En cas d'infestations sur la commune, **éviter la plantation de pins et de chênes dans les lieux très fréquentés** ou à proximité de publics sensibles (écoles, centres de loisir, aires de jeu, parcs d'établissements de santé, campings...)
- **Favoriser les prédateurs naturels des chenilles**, par exemple en installant des nichoirs à mésanges et des abris à chauve-souris, en installant des végétaux diversifiés d'origine locale...
- **Il existe aussi des traitements à l'aide de Bt** (*Bacillus thuringiensis*). Il s'agit d'une bactérie toxique pour de nombreux insectes. L'inconvénient de ce traitement est qu'il ne cible pas que la chenille processionnaire, mais vise de nombreux autres insectes (papillons, scarabées...) et peut donc nuire aux écosystèmes... Ce traitement doit être réalisé par un professionnel.

SITES UTILES



(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1>)

A
R
S
-
S
E
P
R
O
T
É
G
E
R
,
S
Y
M
P
T
Ô
M
E
S
E
T
P
R
É
C
A
U
T
I
O
N
S

(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1>)



(<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Foret/Contexte-actualite-et-Partenaires/La-foret-en-Seine-et-Marne/Informations-sur-les-chenilles-processionnaires>)

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S
U
R
L
E
S
C
H
E
N
I
L
L
E
S
P
R
O
C
E
S
S
I
O
N
N
A
I
R
E
S

(<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Foret/Contexte-actualite-et-Partenaires/La-foret-en-Seine-et-Marne/Informations-sur-les-chenilles-processionnaires>)